



Règlement

Rallye photo nature ENS de Meuse : Massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques

Dimanche 29 juin 2025 à Beurey-sur-Saulx, de 10h à 16h



Ce rallye photo est un concours ouvert aux amateurs de tout âge, initiés ou non à la photographie. Il est basé sur une pratique artistique originale de la photo associée à un parcours culturel. Il se déroule sur une journée entière de 10h à 14h45 le 29 juin 2025 dans la cadre de la journée des ENS aménagés à Beurey sur Saulx, avec 3 thèmes à traiter successivement dans un temps imparti, selon le principe général: « un thème, une heure = un lieu, une photo »

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le Département de la Meuse confie au CPIE de Meuse (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, 14 Rue Chaude, 55160 Bonzée) l'organisation du «Rallye Photo nature ENS de Meuse : Massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques ».

ARTICLE 2 : OBJET ET PRINCIPE

Ce rallye photo est un concours de photographies réalisées sur support numérique. Les photographies sont prises avec un appareil numérique personnel (dont smartphone). Aucun appareil ne sera prêté aux participants par le CPIE de Meuse ou le Département de la Meuse.

Chaque participant dispose d'une heure pour réaliser une photo sur un thème imposé ; 3 thèmes seront successivement proposés. Une seule photographie est autorisée par thème et par participant : le participant est libre de prendre plusieurs clichés, il ne pourra cependant en présenter qu'un seul de son choix au jury. Toutes les photos devront être réalisées sur le site ENS du Massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques, le 29 juin 2025 au créneau horaire imposé pour chaque thème.

Les thèmes sont définis par les organisateurs qui en informent les participants au moment de leur lancement, soit à chaque rendez-vous horaire de lancement : l'ordre des thèmes doit être respecté. Au terme de chaque épreuve/thème, chaque participant rapporte sa photo aux organisateurs.

Au terme de l'ensemble des épreuves, le Département récompensera le meilleur cliché de chaque thème.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Le « Rallye Photo nature ENS de Meuse : Massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques » est ouvert à tous, y compris aux mineurs, qui peuvent participer à condition de rester placés sous la responsabilité d'un adulte. Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant le Rallye. Dans tous les cas, il sera considéré par les organisateurs comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire.

La participation au rallye photo implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

L'inscription à la manifestation est gratuite pour l'ensemble des participants, adultes et enfants.

Les inscriptions doivent être privilégiées avant la manifestations selon les modalités suivantes :

Un lien vers un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site internet du CPIE de Meuse (www.cpie-meuse.fr), à la rubrique "Agenda et inscriptions" :

<https://forms.office.com/e/AXvJV1xeue>

Les inscriptions sur place le jour de la manifestation seront tolérées dans la limite des règles inscrites dans ce présent document. Aucune inscription moins de 15 min avant le lancement des thèmes ne pourra être effectuée.

Pour les personnes mineures, le tuteur légal remplira et signera le formulaire d'inscription comprenant le nom de l'adulte responsable accompagnateur.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU RALLYE PHOTO-NATURE

Le dimanche 29 juin 2025, le rendez-vous est donné à Beurey-sur-Saulx, sur le site ENS Massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques, sur le stand du CPIE de Meuse.

Les participants devront se présenter avec leur matériel : Appareil photographique numérique (y compris smartphone) avec cordon de connexion prise USB pour la récupération des photographies sur PC.

Un rappel du règlement et de l'organisation de la journée sera fait par les organisateurs avant annonce du 1er thème.

À chaque départ, le thème sera tiré au sort parmi des thèmes présélectionnés par les organisateurs.

> 10h : Annonce du premier thème (1 heure)

Les candidats disposent d'une heure pour réaliser leurs photos sur ce thème. Chaque candidat doit être revenu avant 11h00 pour apporter sa photo aux organisateurs. La photo choisie sera récupérée par les organisateurs.

> 11h15 : Annonce du deuxième thème (1 heure)

Même déroulement que précédemment, avec retour avant 12h15.

> 13h45 : Annonce du troisième thème (1 heure)

Même déroulement que précédemment, avec retour avant 14h45.

> 15h15 : Réunion du Jury

> Vers 15h45 : Remise des récompenses sur le site de l'événement. (1 gagnant par thème).

Remarques importantes :

- Il est possible de ne réaliser qu'une partie du rallye photo.
- Aucune photographie ne sera acceptée en retard après chaque heure prévue.
- Les participants devront se déplacer sur le site par des moyens de mobilité douce (à pied, à vélo...).

ARTICLE 6 : DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Le jury du rallye photo est composé de 3 personnes :

- 1 élu(e) du Département de la Meuse
- 1 représentant(e) de la mairie Beurey-sur-Saulx
- 1 représentant(e) du Groupe d'Étude et de Recherche Spéléologique Meusien

Afin de préserver l'impartialité du jury, aucune des photographies ne portera le nom de son auteur. L'organisateur attribuera un numéro d'anonymat en début de rallye à chaque participant.

Pour chaque thème, la meilleure photo sera choisie sur des **critères de maîtrise de la photo, de respect du thème et d'originalité**. Toute photo ne respectant pas le thème sera automatiquement disqualifiée.

Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors de la remise des prix qui se déroulera le jour même à partir de 15H45.

Un participant ne pourra pas être déclaré gagnant sur plusieurs thèmes.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET USAGE POSSIBLE DES PHOTOGRAPHIES

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise le Département de la Meuse à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (site internet, affiche...).

Les œuvres seront toujours utilisées par les organisateurs avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS ET DES ORGANISATEURS

Les participants s'assureront de l'autorisation écrite de droit à l'image des personnes photographiées ou de leur responsable légal (formulaires disponibles sur le stand du CPIE). Ils reconnaissent également que, pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant, leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

Ainsi, les organisateurs ne feront pas concourir une photographie non accompagnée de l'autorisation écrite des personnes figurant sur celle-ci.

Les organisateurs ne sont pas responsables des actes indépendants de leur volonté. Ils se réservent le droit d'annuler le rallye en cas de force majeure.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Le Département de la Meuse pourra utiliser pour une durée indéterminée les clichés issus du rallye photo sauf mention contraire écrite de l'auteur. Le nom de l'auteur sera mentionné au bas de la photo ou sur tout document dans lequel elle serait utilisée.

CONTACTS / RENSEIGNEMENTS :

CPIE de Meuse
14, rue Chaude
55160 Bonzée
03 29 86 36 65
chloe.gadacz@cpie-meuse.fr